



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**

## **PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

# **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

par le soussigné, **Alain St-Vincent-Rioux**, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le conseil, à sa session ordinaire du 12 février 2018 a adopté le règlement numéro 2018-90 intitulé :

**«RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN »**

L'objet de ce règlement est d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les élus municipaux.

Le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Lucien est déposé à mon bureau ou toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**DONNÉ à Saint-Lucien, ce 2 mars deux mil dix-huit.**

---

**Alain St-Vincent-Rioux**  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, **Alain St-Vincent-Rioux**, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

bureau municipal, 5280, 7e rang à Saint-Lucien  
église 5250, 7e rang à Saint-Lucien

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2 mars 2018.**

---

**Alain St-Vincent-Rioux,**  
Directeur général et secrétaire-trésorier